

Nathalie Milszstein (veuve Goulet) : l'Association des Amis de l'Azerbaïdjan

Nathalie Milszstein est issue d'une famille juive. La famille de son père a été déportée lors de la [rafle du Vel d'Hiv](#) en 1942, mais son père a survécu¹.

Compagne du sénateur [RPR](#) de l'[Orne](#), [Daniel Goulet](#) (1928-2007), elle devient son assistante parlementaire en 1999², avant d'être sa suppléante à partir du 23 septembre 2001. Elle l'épouse en 2004.

Études et carrière professionnelle

Après des études de droit, Nathalie Milszstein devient avocate au barreau de Paris.

Radiée en janvier 2000 par le conseil de l'ordre de Paris pour des manquements graves à la [déontologie du métier d'avocat](#)³, décision confirmée en appel en 2006, elle dépose un pourvoi en cassation⁴ et est réinscrite au Barreau de Paris en 2011. En décembre 2011, elle sollicite et obtient son omission⁵.

En 2014, sur sa déclaration d'intérêts à la [Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](#), elle déclare n'avoir plus aucun revenu en tant qu'avocate et n'exercer aucune activité annexe⁶.

Le 19 février 2007, au cours d'une mission parlementaire au Moyen-Orient, son époux Daniel Goulet fait une attaque cérébrale et meurt le 25 à l'hôpital Cheikh-Khalifa d'[Abou Dabi](#) aux [Émirats arabes unis](#). À la suite d'une plainte contre [X7](#) déposée en avril 2007, l'enquête retient une mort naturelle par [AVC](#) et se conclut par un non-lieu en décembre 2008⁸.

Parcours politique

En qualité de suppléante, Nathalie Goulet succède à son mari comme [sénatrice](#)⁹ de l'[Orne](#), membre du groupe [RDSE](#)¹⁰. À l'occasion du [renouvellement sénatorial du 21 septembre 2008](#), elle rejoint le groupe parlementaire de l'[Union centriste](#).

Elle est réélue sénatrice de l'Orne le 25 septembre 2011, obtenant 491 voix au premier tour et 617 voix au second tour (soit environ 60 % des suffrages)¹¹.

Ancienne vice-présidente de la [commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées](#), Nathalie Goulet a été présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Yémen, puis de celui d'amitié France-Pays du Golfe. Elle a par ailleurs été vice-présidente des groupes d'amitié France-Mongolie et France-Asie centrale, et secrétaire du groupe d'amitié France-Australie¹².

Lors de la campagne pour l'[élection présidentielle de 2012](#), elle soutient [François Bayrou](#)¹³, sans lui avoir donné de parrainage officiel, puis [François Hollande](#) au lendemain du premier tour¹⁴.

Le 3 juillet 2014, elle annonce sa candidature à la présidence du Sénat¹⁵. Elle la retire le 30 septembre suivant, ses collègues du groupe centriste lui préférant [François Zocchetto](#), président du groupe¹⁶. Bien que non candidate, elle obtient une voix au premier tour de scrutin, le 1^{er} octobre 2014.

Elle soutient [Alain Juppé](#) pour la [primaire française de la droite et du centre de 2016](#)^[réf. nécessaire].

Après avoir été secrétaire de la commission des finances, elle occupe la vice-présidence de la Commission des Lois du Sénat¹⁷.

Le 24 septembre 2023, elle est réélue dès le premier tour aux élections sénatoriales avec 69,02 % des voix, dans le département de l'Orne¹⁸.

Activités parlementaires



Nathalie Goulet en 2014.

Nathalie Goulet est vice-présidente de la [commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale](#)¹⁹.

Lutte contre le terrorisme

Elle a été rapporteure de deux projets de loi, l'un portant convention d'assistance avec l'[Arabie saoudite](#)²⁰, l'autre de coopération militaire avec les [Émirats arabes unis](#)²¹. Ces textes précisent que la coopération avec la France doit se faire par des organismes officiellement désignés et dans des domaines d'exercice de l'assistance et de la coopération technique définis et encadrés.

En mars 2014, elle dépose une proposition de résolution tendant à la mise en place d'une commission d'enquête sénatoriale sur la [plateforme nationale des interceptions judiciaires](#)²².

En juin 2014, elle obtient la création d'une commission d'enquête sur la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe²³, dont elle devient, en octobre 2014, présidente²⁴.

Fraude sociale

En mai 2019, une mission d'enquête sur la fraude sociale et son impact sur les finances publiques lui est confiée ainsi qu'à [Carole Grandjean](#) par le Premier ministre^{25,26}.

Droit à l'oubli et libertés sur internet

Depuis 2010, Nathalie Goulet demande la création d'un groupe de réflexion sur « le respect de la [vie privée](#) et de la présomption d'innocence à l'heure du numérique » afin de garantir un minimum de règles du jeu sur internet pour protéger les citoyens et réclamant un « droit à l'oubli » sur internet²⁷.

Affaires étrangères

Elle est désignée rapporteure d'un projet de loi sur la coopération avec la Turquie en matière de sécurité intérieure²⁸, ainsi que d'un projet de loi sur l'indemnisation des victimes de la Shoah²⁹.

Elle est aussi rapporteure d'un projet de loi modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres et la République d'Afrique du Sud³⁰.

Azerbaïdjan et Arménie

Vice-présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Turquie au Sénat, elle se félicite fin février 2012 de la censure du [Conseil constitutionnel](#) sur la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi (incluant le [génocide arménien](#) de 1915³¹).

Fin 2012, dans une lettre au journal arménien *Hetq*, elle précise qu'elle reconnaît l'existence du génocide arménien et que son opposition à la loi était basée sur sa conviction que ce n'est pas à l'Assemblée nationale d'écrire l'Histoire^{32,33}.

En septembre 2015, dans une interview, Nathalie Goulet réaffirme ses liens forts avec l'[Azerbaïdjan](#) et le soutien qu'elle lui apporte, estimant que, même si selon elle le régime a [certains aspects peu démocratiques](#), ce n'est pas une raison de s'abstenir de faire du commerce avec le pays, pas plus que les reproches qu'on peut faire à la Chine ou à l'Arabie saoudite en matière de droits de l'homme n'empêchent de commercer avec elles. Elle se félicite que l'Azerbaïdjan, État laïc de culture musulmane, construise une bonne relation avec Israël³⁴.

Le 3 avril 2016, un jour après le début d'hostilités entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, elle est la première personnalité politique à saisir l'[ONU](#) pour demander la condamnation de l'Arménie et le soutien à l'Azerbaïdjan³⁵.

Article connexe : [Diplomatie du caviar](#).

En 2017, est publiée une enquête journalistique sur la « [diplomatie du](#)

[caviar](#) », c'est-à-dire les opérations de lobbying de l'Azerbaïdjan auprès des personnalités politiques européennes. En France, l'Association des amis de l'Azerbaïdjan (AAA) est selon [Le Monde](#) le « principal instrument » de la diplomatie du caviar³⁶. Nathalie Goulet fait partie du conseil d'administration de l'AAA et est considérée comme l'une « [d]es avocats les plus ardents » de l'Azerbaïdjan. Les articles mentionnent aussi les nombreux projets dans l'Orne financés avec des fonds azerbaïdjanais^{36,37}.

À la suite de la [guerre de 2020 au Haut-Karabagh](#), elle déclare que la question de l'[autonomie du Haut-Karabagh](#) ne se pose plus et que le [groupe de Minsk](#) doit être dissous et décrit les territoires récupérés pendant la guerre comme des « territoires libérés »³⁸.

Controverses :

Le 10 mars 2016, Nathalie Goulet, alors vice-présidente de la [commission de la Défense nationale](#), soumet une question écrite au [secrétaire d'État chargé du budget, Christian Eckert](#). Elle s'interroge à propos d'une [niche fiscale](#) qui, selon elle, accorde une réduction d'impôts aux contribuables français qui font un don à l'[Armée israélienne](#), une armée étrangère^{39,40}. Son initiative lui vaut, sur les [réseaux sociaux](#), des menaces de mort anonymes, contre lesquelles elle s'abstient de porter plainte^{39,41}. La réponse, apportée six mois plus tard, établit que la réduction d'impôts évoquée par la sénatrice n'a pas de réalité légale. Une dérogation fiscale peut cependant être obtenue pour des dons faits à des associations d'aide aux soldats israéliens^{41,42}. Au mois d'octobre de la même année, *Le Monde juif* titre : « France : la sénatrice anti-Tsahal, Nathalie Goulet, accusée de toucher de l'argent de l'Arabie Saoudite ». L'article⁴³, qui rappelle que « la sénatrice avait interpellé le gouvernement français sur les réductions d'impôts accordées aux Français qui font des dons à l'armée israélienne », fait écho au livre *Nos très chers émirs*, récemment publié par les auteurs [Christian Chesnot](#) et [Georges Malbrunot](#). Ceux-ci mettent en avant des demandes répétées de Nathalie Goulet aux pétromonarchies du Golfe pour obtenir des financements ou des cadeaux. Face à ces accusations, la sénatrice annonce qu'elle porte plainte⁴⁴. Le 20 septembre 2018, le tribunal correctionnel de Paris condamne Chesnot et Malbrunot pour quatre chefs de diffamation. Ils sont également condamnés à retirer les passages incriminés des rééditions éventuelles et sont

redevables **d'une amende** de plus de 4 000 euros

source : wikipedia

photo : Par Nathalie Goulet —
<https://www.flickr.com/photos/125681068@N02/14580828549/>, CC BY 2.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=35777660>